

Morocco: The history of the Local and Sherifien Posts, 1891 - 1913

Maroc : Histoire des postes locales et chérifiennes 1891 - 1913



ADDENDUM 2022

Richard J.M. Garcia MBE, FRPSL and Maurice Hadida FRPSL

Publisher / Imprimeur :

JV Imprimer 40, rue de Saussure (angle de la rue Legendre) 75017 Paris (France).

First published 2022

ISBN 978-1-919674-06-3

© Richard Garcia & Maurice Hadida 2022

All rights reserved. Unless permitted by law, no part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system, or transmitted, in any form or by any means, without the prior permission in writing of the authors, by licence, or under terms agreed with the appropriate reproduction rights organisation.

Richard Garcia and Maurice Hadida are hereby identified as the authors of this work as provided under Section 77 of the Copyright, Designs and Patents Act 1988.

Every effort has been made to establish the copyright holders (if any) of some of the photographs used in this addendum. In the case that this should have failed the relevant copyright holders are invited to contact the authors.

This Addendum is based on an earlier version that was published in *The London Philatelist* n° 1490 of November 2021 and has been designed to allow the English and French versions of the text to appear side by side on each page.

Tous les droits sont réservés. Sauf autorisation légale, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche ou transmise, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des auteurs, par licence ou selon des termes convenus avec l'organisation compétente pour les droits de reproduction.

Richard Garcia et Maurice Hadida sont identifiés comme étant les auteurs de ce travail, conformément à la section 77 de la Loi de 1988 sur le droit d'auteur, les dessins et modèles et les brevets.

Nous avons fait nos meilleurs efforts pour retrouver, le cas échéant, les détenteurs de droits d'auteur de certaines photographies utilisées dans cet *addendum*. Si ce n'était pas le cas, les titulaires des droits d'auteur concernés sont invités à prendre contact avec les auteurs.

Cet *addendum* s'appuie sur une version récemment publiée dans *The London Philatelist* n° 1490 de novembre 2021 et a été conçu pour permettre de présenter face à face les versions anglaise et française.

Morocco: The history
of the Local and Sherifien Posts,
1891 - 1913

Maroc : Histoire
des postes locales et chérifiennes
1891 - 1913

ADDENDUM 2022

At the end of 2019, the Royal Philatelic Society, London published our monograph on the Local and Sherifien Posts of Morocco, 1891 – 1913 ¹. Since going into print a hugely important new Sherifien Post cover has come to light. New information has been found that casts fresh light on one of the lesser-known Local Posts. Also, one caption in the book has been reassessed. They have led to our writing this Addendum to the book so that we can share these new findings.

(a) The Maimaran/Irvine Local Post between Mogador and Marrakech

This Local Post was described in our book in chapter 11, pp. 182-3. It was very short-lived, and only operated for nine months between April and December 1892.

As can be seen at Figure 1, an undated circular cancellation stamp was used to cancel the 20c stamp issued for use on the service. It is therefore not possible to identify precisely, from a study of used copies of the stamp, the period when the stamps were in use. Our understanding that the Local Post was inaugurated on 10 April 1892 and ceased to operate at the end of December 1892 was based on research carried out in the French diplomatic archives at Nantes and La Courneuve together with records and documents in our personal collections.

Recently, in examining historical and geopolitical works on Morocco written in the 1950s and 1960s, we came across a reference to a short article in the 14 May 1892 edition of an English language newspaper, “The Times of Morocco”, that apparently mentioned the commencement of this Local Post. The newspaper was published in Tangier from July 1884 to March 1893. It initially appeared monthly and became a weekly in 1886 (Figure 3). Its editor was Edward Ebenezer Meakin, a tea planter in India who later became a journalist, and who went to live in Tangier in 1884. His son, James Edward Budgett Meakin, but who was known as Budgett Meakin (Figure 2), was initially assistant editor and took over as editor in 1888 ². (Budgett was his mother’s maiden surname.)

The challenge was to find a copy of this particular edition of the paper in order to check this out. We therefore went in search of libraries that might possess a copy of this rare newspaper. We soon identified that the British Library in London has a complete run.

Thanks to the good offices and kind assistance afforded by David Beech FRPSL, Past-President of the Royal Philatelic Society, London and Curator of the British Library Philatelic Collections from 1983-2013, whom we warmly thank, we were able to obtain a copy of the desired edition of 14 May 1892. From it, we found at page 4 that Budgett Meakin’s correspondent in Mogador, in his despatch of 28 April 1892, informed readers of the launch of a Local Post which took place there on 10 April 1892. Figure 4 shows the relevant extract from the column of news from Mogador, which was headed “*The Week’s News*”.

Although it is a short reference, a mere five lines in length, it additionally tells us that the postage rate was 25c for a letter weighing up to half an ounce (14g). These two pieces of crucial information, namely the date on which the Local Post began and the postage rate charged, are of particular interest and allow us to make certain comments and analysis.

In the first instance, we can now confirm with absolute certainty that the date of 10 April 1892 for the start of this Local Post, which we had set out in our book, is indeed correct.

Secondly, we can now see that the postage rate that was initially envisaged and which applied at the start of this Local Post mirrored that introduced by Isaac Brudo in September 1891 when he launched the first Local Post in Morocco, his private courier service between Mazagan and Marrakech. From the very outset, the long-lived Brudo service enjoyed great success.

Fin 2019, la RPSL a publié notre livre sur l'histoire des postes locales et chérifiennes du Maroc, 1891 - 1913 ¹. Depuis sa sortie, une nouvelle lettre exceptionnelle de la poste chérifienne, est apparue. Des informations sur l'une des lignes des postes locales les moins connues ont été trouvées, apportant un nouvel éclairage. De plus, l'une des légendes du livre a été reconsidérée. Tout ceci nous a conduits à rédiger cet *addendum* afin que nous puissions partager ces nouvelles découvertes.

(a) La poste locale de Maïmaran et Irvine entre Mogador et Marrakech

Cette poste locale a été décrite dans notre livre au chapitre 11, pp. 182-183. Sa longévité fut des plus éphémères : à peine neuf mois entre avril et décembre 1892.

Comme on peut le voir à la Figure 1, un cachet sans date était utilisé pour oblitérer le timbre-poste de 20 c émis par cette poste locale. Il est donc très difficile de définir avec précision sa durée de vie à partir de l'étude d'exemplaires oblitérés. C'est par recoupement avec les informations trouvées aux archives diplomatiques françaises de Nantes et de La Courneuve ainsi que par l'utilisation de notre documentation personnelle que nous avons indiqué comme date de début le 10 avril 1892 et comme date de fin décembre 1892.

En consultant récemment des ouvrages historiques et géopolitiques sur le Maroc, écrits dans les années 50 et 60, nous sommes tombés sur une référence à un court article d'un journal de langue anglaise, "*The Times of Morocco*", dans l'édition du 14 mai 1892, qui mentionnait apparemment le début de cette poste locale. Ce journal fut publié à Tanger de juillet 1884 à mars 1893. Mensuel à ses débuts, il devint hebdomadaire en 1886 (Figure 3). Son rédacteur en chef était Edward Ebenezer Meakin, un planteur de thé en Inde qui devint par la suite journaliste et vint s'installer à Tanger en 1884. Son fils, James Edward Budgett Meakin, connu sous le nom de Budgett Meakin (Figure 2), fut d'abord rédacteur en chef adjoint et prit la relève en 1888 ². (Budgett était le nom de jeune fille de sa mère.)

Il restait donc à se procurer ce numéro pour vérifier cette information. Nous sommes donc partis à la recherche de bibliothèques qui posséderaient une collection de ce rare hebdomadaire et nous avons rapidement vu qu'il en existait une complète à la British Library de Londres.

Grâce aux bons offices et à l'aimable assistance de David Beech FRPSL, ancien président de la RPSL et conservateur des collections philatéliques de la British Library de 1983 à 2013, que nous remercions vivement, nous avons pu obtenir une copie de l'édition souhaitée du 14 mai 1892. Nous y avons pu lire à la page 4 que le correspondant de Budgett Meakin à Mogador, dans sa dépêche du 28 avril 1892, informait les lecteurs du lancement d'une poste locale le 10 avril 1892. La Figure 4 montre l'extrait approprié de la chronique de nouvelles de Mogador sous la rubrique "*The Week's News*".

Bien qu'il s'agisse d'une brève nouvelle d'à peine cinq lignes, nous y apprenons que le tarif était de 25 c pour une lettre pesant jusqu'à une demi-once (14 g). Ces deux informations cruciales, la date de début et le tarif postal appliqué, sont particulièrement intéressantes et nous permettent de faire un certain nombre d'analyses et de commentaires.

Tout d'abord, nous pouvons maintenant confirmer que la date indiquée dans notre livre pour le début de cette poste locale, le 10 avril 1892, est bien correcte.

Ensuite, il apparaît que le tarif postal initialement envisagé et appliqué reflétait celui d'Isaac Brudo lorsqu'il lança en septembre 1891 la première poste locale au Maroc avec son service de courrier privé entre Mazagan et Marrakech. Dès le début, le service Brudo rencontra un grand succès et eut une grande longévité.



Figure 1

The undated postmark used on the Mogador – Marrakech service by Maïmaran and Irvine.

Le cachet sans date utilisé sur la ligne Mogador – Marrakech de Maïmaran et Irvine.



Figure 2

Photograph of Budgett Meakin editor of The Times of Morocco ³.

Photo de Budgett Meakin rédacteur en chef de The Times of Morocco ³.



Figure 3

Header of The Times of Morocco. This is No 33, the edition for 26 June 1886 by which time the newspaper had become a weekly.

En-tête de The Times of Morocco. Il s'agit du n° 33, édition du 26 juin 1886 date à laquelle le journal était devenu un hebdomadaire.

(Private collection / Collection privée)

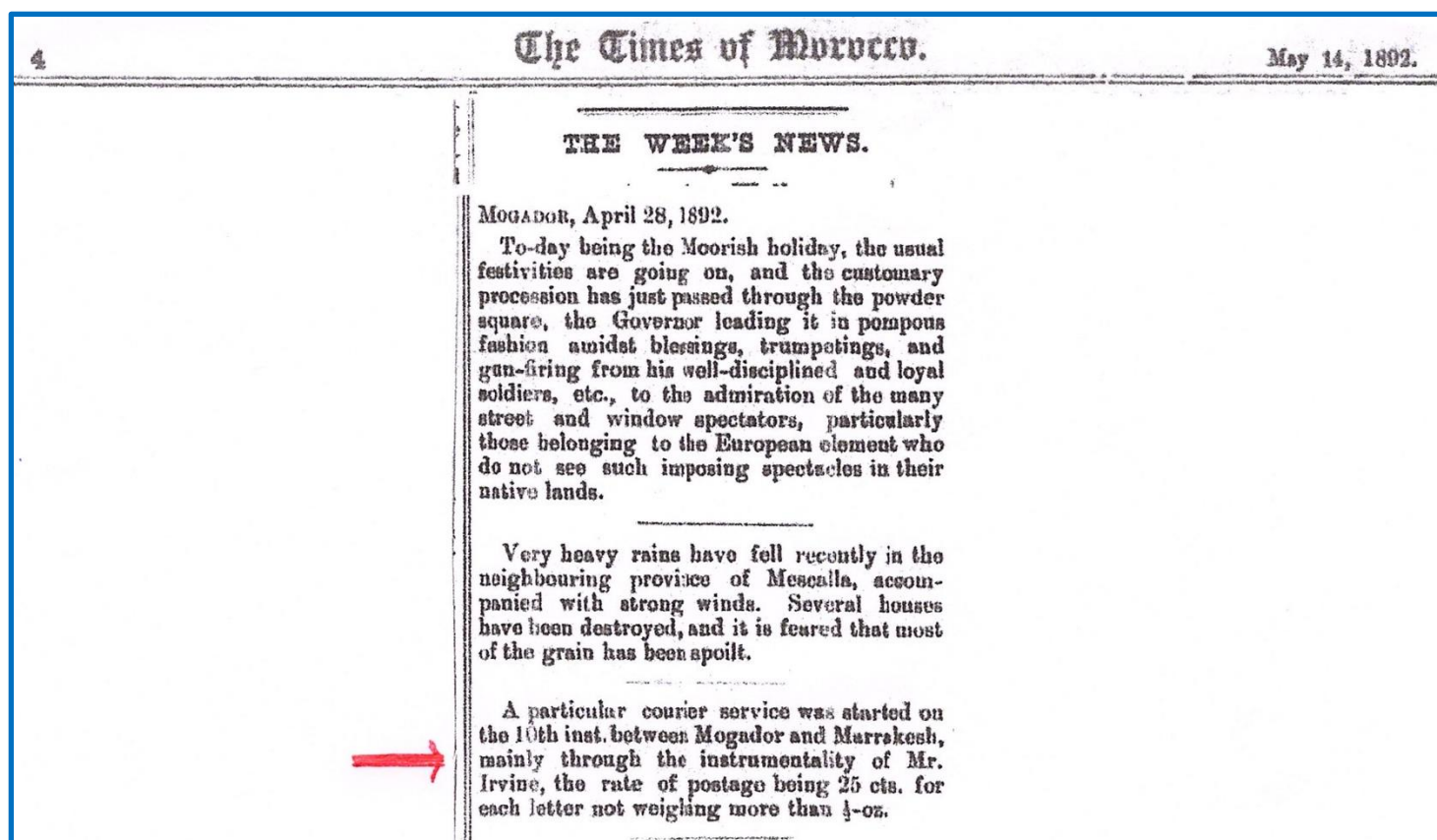


Figure 4

Extract from The Times of Morocco of 14 May 1892 reporting the inauguration on 10 April of the Mogador – Marrakech Local Post "mainly through the instrumentality of Mr. Irvine".

Extrait de l'hebdomadaire The Times of Morocco du 14 mai 1892 informant du lancement le 10 avril de la ligne Mogador – Marrakech "principalement par l'intermédiaire de M. Irvine".

Credit: British Library London.

It continued in operation for nearly nine years before it was taken over by the French postal service in Morocco. It is clear that Maïmaran and Irvine decided to closely follow Brudo's model both in relation to the initial rate of postage and the design of the stamp issued for the service. The most obvious differences between the Maïmaran and Irvine postage stamp and that issued by Brudo in 1891 for his service is that it bore a face value of 20c, whereas that of the Brudo stamp was 25c, and of course the names of the places served by the route were different in each case.

Knowing that the initial postage rate for the Maïmaran and Irvine service was 25c suggests that the postage stamp for this service was not issued at the time that the Local Post was inaugurated, but at a later date when the postage rate was reduced from 25c to 20c. Initially, therefore, letters carried by the Maïmaran and Irvine service would have had to be prepaid in cash.

So, what explanation is there for a reduction in the postal rate from 25c to 20c, something that had not previously been recorded? There are several hypotheses that can be advanced.

Initially, Irvine used the service between Mogador and Marrakech for his own business needs. Letters bore his personal cachet. The service was then made available to the wider public, as evidenced in the report in *The Times of Morocco*, and also in a letter dated 9 May 1892 from R.L.N. Johnston, the British vice-consul and postal agent at Mogador, to Gibraltar Postmistress Miss Margaret Creswell ⁴. This letter made reference to this particular Local Post which Johnston said that he used for his own personal business needs.

There is therefore no doubt that the Local Post was indeed a commercial enterprise, and that it operated for a number of months as from 10 April 1892. What is unclear is when the postage stamp was issued. Doubts have sometimes been expressed in the past that the stamp was actually used on letters carried by this Local Post. It has even been suggested that the stamp was issued after the Local Post folded, but no evidence to support this allegation has ever been proffered. The fact that no covers carried by this service, or any large pieces, have been reported to date is presumably behind these allegations. Our initial view was that the Maïmaran and Irvine stamp might have been a philatelic fabrication, but it was not something that we could state with any degree of certainty.

However, the fact that the stamp bears a face value of 20c casts a completely new light on the status of this stamp. It suggests that it was indeed actually issued for use on mail carried by the service. If the aim had been to simply produce a bogus stamp, for sale to collectors, it would have borne a face value of 25c – which was the original postage rate for the service – in order to maximise revenue from philatelic sales. Indeed, a bogus issue might even have comprised additional stamps with a higher face value to generate even higher profits.

The more likely genesis of this stamp would appear to be as follows. It would seem that when Maïmaran and Irvine found that the commercial usage of their service was lacklustre, compared with the success enjoyed by the Brudo service from the nearby port of Mazagan, and that it did not live up to their expectations, they decided to try and gain a competitive edge over Brudo. This they thought they could achieve by lowering their postal rate by 5c to 20c. This would have compared with the 25c charged by Brudo for letters sent by his Local Post. What they did not know was that Brudo, given the demand for his highly successful Local Post, was about to reduce his postal rate from 25c to 10c with effect from June 1892 ⁵. He was going to do so because he believed that there was to be a new competitor in the form of the Sherifien postal service, with a postal rate of 8c. It had successfully trialled a service, *inter alia* between Mazagan and Marrakech, and this was later rolled out nationally as from 22 November. Brudo was a shrewd businessman and wanted to remain competitive and grow his market share.

En effet, il fut en fonction pendant près de 9 ans avant d'être repris par le service postal français au Maroc. Il apparaît clairement que Maïmaran et Irvine décidèrent de suivre de près le modèle Brudo tant en ce qui concerne le tarif initial que le dessin du timbre-poste émis pour le service. Les différences les plus évidentes entre ces deux timbres-poste se situent au niveau de la valeur faciale, 25 c pour Brudo et 20 c pour Maïmaran et Irvine, et, bien sûr, des noms des lieux desservis par l'itinéraire qui était différent dans les deux cas.

Le tarif postal initial du service de Maïmaran et Irvine étant de 25 c laisse supposer que le timbre-poste à 20 c n'a pas été émis au moment des débuts de leur poste locale, mais à une date ultérieure lorsque le tarif a été réduit de 25 c à 20 c. On peut donc penser que, dans un premier temps, les courriers transportés par le service de Maïmaran et Irvine ne pouvaient être payés qu'en espèces.

Alors, comment expliquer la réduction du tarif postal de 25 c à 20 c, une information qui n'était pas connue auparavant ? Plusieurs hypothèses peuvent être avancées.

Au départ M. Irvine utilisait ce service pour ses propres besoins commerciaux et les lettres transportées portaient son cachet personnel. Le service a ensuite été mis à la disposition du public, comme en témoigne l'article dans "*The Times of Morocco*", ainsi qu'une lettre datée du 9 mai 1892 de R.L.N. Johnston, le vice-consul britannique et agent postal à Mogador, à Miss Margaret Creswell, responsable de la poste de Gibraltar ⁴, mentionnant qu'il l'utilisait pour sa propre correspondance commerciale.

Il ne fait donc aucun doute que cette poste locale était bien une entreprise commerciale et qu'elle fonctionna pendant plusieurs mois à partir du 10 avril 1892. Ce qui n'est pas clair, c'est à quel moment fut émis le timbre-poste à 20 c. Des doutes ont parfois été exprimés dans le passé sur le fait que ce timbre ait été réellement utilisé sur des lettres transportées par cette poste locale. Il a même été insinué qu'il aurait été émis après sa cessation, sans qu'aucune preuve de cette allégation n'ait jamais été apportée. Le fait qu'aucune lettre transportée par ce service (ou de grands fragments) n'ait été signalée, à ce jour, en est probablement à l'origine. Notre point de vue initial, était que ce timbre pouvait être une fabrication philatélique sans pour autant pouvoir l'affirmer avec certitude.

Cependant, au regard de ce qui précède, le fait qu'il porte une valeur faciale à 20 c donne un éclairage complètement nouveau à son statut : il a bien été émis pour être utilisé sur le courrier transporté par ce service. En effet, s'il avait été uniquement destiné à la vente aux collectionneurs, il aurait porté une valeur faciale de 25 c - le tarif postal d'origine du service - afin de maximiser les revenus. De plus, une émission dans un but purement philatélique aurait même pu comprendre des timbres supplémentaires, avec une valeur faciale plus élevée, générant ainsi plus de ventes philatéliques et donc des recettes encore plus importantes.

La genèse la plus probable de ce timbre semble être la suivante. Il est possible que lorsque Maïmaran et Irvine constatèrent la faible utilisation commerciale de leur service qui n'était pas à la hauteur de leurs attentes, par rapport au succès rencontré par le service Brudo depuis le port voisin de Mazagan, ils aient essayé de se procurer un avantage concurrentiel sur Brudo en réduisant de 5 c leur tarif postal à 20 c comparés aux 25 c facturés par Brudo pour les lettres acheminées par sa poste locale. Ce qu'ils ne savaient pas, c'est que Brudo, fort de la demande et de la reconnaissance populaire de sa poste locale, était sur le point de réduire son tarif postal de 25 c à 10 c à compter de juin 1892 ⁵. Il devait aussi le faire pour se prémunir d'un nouveau concurrent, le service postal chérifien, qui effectuait un essai entre Mazagan et Marrakech, dont l'extension nationale aurait finalement lieu le 22 novembre, avec un tarif postal annoncé de 8 c. Brudo était un homme d'affaires avisé, désireux de rester compétitif, de conserver et même d'accroître sa part de marché.

If Maïmaran and Irvine had known what Brudo was about to do, they would have perhaps further reduced their own postal rate from 20c to 10c. The date of June 1892, when Brudo dropped his postal rate from 25c to 10c, is significant. It strongly suggests that the Maïmaran and Irvine 20c stamp was issued (or at the very least was ordered from the printers) at some point before this, that is to say at some stage between the beginning of May and early June. By then enough time had elapsed to show that their service was not performing commercially as expected and they had taken the commercial decision to reduce their postal rate. This was clearly done before the reduction in the Brudo rate of postage was known and had come into effect.

When Maïmaran and Irvine found that their reduced postage rate ended up double that charged by Brudo, on and after June 1892, the chances of success for their service were shattered. They had to rely on the appetite and enthusiasm of collectors for the stamp issued for their Local Post in order to reduce their losses. Indeed, a number of unused and used copies of their stamp have survived to this day. Many used stamps were presumably cancelled to order.

This would seem to be a likely scenario. It gives impetus to the hypothesis that the 20c Maïmaran and Irvine stamp was issued for postal purposes but that, in the event, most of the sales of the stamp were to philatelists and dealers. We are now therefore firmly of the opinion that the postage stamp was produced for use on their service, and that it was not a bogus issue aimed at the philatelic market. The lack of success for the route explains why commercially used examples on cover or large piece have not yet been reported – but that could of course change in the future, and a cover may yet turn up.

These are our thoughts which derive from the announcement in *The Times of Morocco* of 14 May 1892 of the inauguration of the Maïmaran and Irvine Local Post between Mogador and Marrakech. Although we appreciate that the five lines published in the contemporary weekly newspaper do not carry the authority of an official notice – indeed there were no official notices in respect of any of the 21 Local Posts in Morocco – they nevertheless lend authenticity to the status of this Local Post, which clearly did operate, albeit for a very short period of time, and failed to achieve the success sought by its promoters.

(b) The Marx & Co Local Post between Marrakech and Saffi

The description below Figure 11.16 on pages 193-194 of the book published in 2019 has been reassessed and, as a result, the caption should be replaced with the description that follows.

The franking of the letter was deemed insufficient on arrival in Germany, which accounts for the manuscript 30c postage due in blue pencil (indicating double a deficiency of 15c) that was later crossed out: indeed, under the new postal rates introduced by the German post office on 15 November 1907, letters from Morocco for Germany enjoyed the internal German rates, namely 10c for the first 20g instead of 25c as previously. The letter was therefore correctly prepaid 10c and was not liable to be charged as underpaid in Germany. However, the final destination, Marienbad, was at the time in Austria. In Germany, therefore, “Böhmen” was added in blue, “Alemania” was struck out, and “10” added in red to confirm the amount prepaid at the German post office in Morocco. The letter was then redirected to Austria. The UPU rate from Morocco to Austria was 25c so in reality the letter was indeed insufficiently prepaid. The calculation of the postage due is surprising and quite curious. The Austrian post office accepted as valid not only the 10c German Post Office stamp but also the 10c Local Post stamp. This meant that the underpayment was deemed to be 5c. That explains the presence of an Austrian 10h postage due stamp to cover double the insufficiency of the postage on the letter as 10h was the equivalent of 10c. It was applied when the letter arrived in Austria on 4 June 1908. In fact, the underpayment was 15c and the postage due charged should have been 30c.

Si Maïmaran et Irvine avaient eu vent de ce que Brudo allait faire, ils auraient peut-être diminué davantage leur propre tarif postal, pour l'abaisser par exemple de 20 c à 10 c. La date de juin 1892, lorsque Brudo réduisit son tarif postal de 25 c à 10 c, est importante. Cela signifie que le timbre-poste de Maïmaran et Irvine à 20 c a été émis (ou à tout le moins commandé aux imprimeurs) avant cette date, en d'autres termes entre début mai et début juin, lorsque suffisamment de temps s'était écoulé pour constater que leur service ne répondait pas à leurs attentes et décider de revoir leur tarif postal mais avant que la réduction du tarif postal Brudo ne soit mise en œuvre et ait pris effet.

Lorsque Maïmaran et Irvine découvrirent que leur nouveau tarif postal était le double de celui facturé par Brudo à compter de juin 1892, les chances de succès de leur service furent anéanties. Ils ne pouvaient donc plus compter que sur l'appétit et l'enthousiasme des collectionneurs pour réduire leurs pertes. Cependant, ça ne fut certainement pas suffisant puisqu'il existe encore de nos jours une quantité importante de ce timbre-poste, à l'état neuf ou oblitéré, ces derniers ont probablement, pour la plupart, été oblitérés sur demande.

Ce scénario nous semble vraisemblable. Il donne du poids à l'hypothèse de l'émission du timbre-poste à 20 c à des fins postales même si, *in fine*, la plupart des acheteurs de ce timbre furent les philatélistes et marchands. Nous sommes donc confortés dans l'idée que ce timbre-poste fut émis pour être utilisé par ce service de poste locale et qu'il ne s'agissait pas d'une fabrication destinée au marché philatélique. Le manque de succès de cette ligne explique pourquoi on ne connaît à ce jour aucun document, lettre ou grand fragment, - mais cela pourrait bien sûr changer à l'avenir, et une pièce pourrait encore apparaître.

Telles sont nos réflexions découlant de l'annonce dans "*The Times of Morocco*" du 14 mai 1892 du lancement de la poste locale de Maïmaran et Irvine entre Mogador et Marrakech. Bien entendu, les cinq lignes publiées dans un hebdomadaire de l'époque n'ont pas l'autorité d'un texte officiel - il n'en existe aucun pour les 21 lignes de postes locales du Maroc - néanmoins, elles donnent de l'authenticité au statut de cette poste locale, dont l'existence bien réelle quoiqu'éphémère, ne connût pas le succès escompté par ses promoteurs.

(b) La poste locale de Marx & Co entre Marrakech et Saffi

La description de la Figure 11.16 pages 193 et 195 du livre publié en 2019 a été reconsidérée et, en conséquence, la légende doit être remplacée comme suit :

L'affranchissement fut jugé insuffisant à l'arrivée en Allemagne, ce qui explique la taxation manuscrite initiale à 30 c au crayon bleu (indiquant le double d'une insuffisance de 15 c), qui fut ensuite barrée : en effet, en vertu des nouveaux tarifs appliqués par la poste allemande à partir du 15 novembre 1907, les lettres du Maroc pour l'Allemagne bénéficiaient des tarifs intérieurs allemands soit 10 c pour les premiers 20 g contre 25 c antérieurement. La lettre était donc correctement affranchie à 10 c et n'avait pas à être taxée en Allemagne. En fait, c'est la mention erronée de l'Allemagne sur l'adresse, barrée à l'arrivée, qui explique cet itinéraire. La mention Böhmen, en bleu, fut ajoutée sur la lettre ainsi que 10 en rouge pour confirmer la valeur du timbre de la poste allemande du Maroc avant de la rediriger vers Marienbad, située, à l'époque, en Autriche. Le tarif UPU entre le Maroc et l'Autriche était de 25 c, la lettre devait être cette fois-ci considérée, à juste titre, comme insuffisamment affranchie. Le calcul de la taxe est étonnant et quelque peu curieux : la poste autrichienne prit en compte dans son calcul non seulement le timbre de la poste allemande du Maroc à 10 c mais également celui de la poste locale à 10 c, ce qui ramenait l'insuffisance à 5 c et explique la présence d'un timbre-taxe autrichien à 10 h, équivalent à 10 c, qui fut apposé à l'arrivée en Autriche le 4 juin 1908.

(c) A previously unrecorded spectacular Sherifien Post cover:

The cover in question relates to the provisional issue of 13 February 1913 in Rabat, when the 5m and 10m stamps of the first printing of the Sherifien Post stamps ran out. The issue is described in our book at Chapter 18, pp.302-3.

The issue consisted of an "05" overprint, struck in violet using a rubber stamp, on 100 stamps of the 50m denomination, and a further overprint of "0.10" in an aniline red ink, again on 100 50m stamps, which was done by hand. These provisional overprints were only used for one day, and only at Rabat. The stamps of the second printing of the Sherifien Post stamps were put on sale there the following morning, 14 February.

We recorded that there were four non-philatelic covers bearing stamps of this issue which were known at the time of publication of the book in November 2019. They each bore a single stamp with the 0.10/50m overprint. We also stated that, at that time, no non-philatelic cover had been seen which bore the 05/50m provisional. Footnote 8 on pp. 302-3 noted that a 1953 catalogue of the stamps of Morocco mentioned a cover bearing five copies of the 05/50m and that it was unclear whether this cover had survived as no image of it is known.

The recent discovery of a cover, bearing five stamps with the 0.10/50m overprint (Figure 5), affords us the opportunity to revisit this issue. It is an envelope, addressed to Paul Schiller & Co, a Swiss firm that had been established in Tangier in 1901, from its Rabat subsidiary. The envelope has been reduced, with the name and address of the firm trimmed off at top.

In 1900, Paul Schiller joined the Swiss company Charles et Cie, which had been established in Tangier in 1884, as an associate. The director of the company was M.J.B.Goenninger. Schiller left in 1901 to establish his own company, Paul Schiller & Co. He was a Swiss national and enjoyed German protection. His business prospered and he opened branches in Rabat, Mogador and Tetuan (1904), Casablanca, Fez and Meknes (1910), Saffi, Larache, Mazagan and Marrakech (1911) and El Ksar el Kebir, Mehedia, Taza, Salé and Azemmour (1912) ⁶.

This newly-discovered cover does indeed bear five copies of a provisional stamp, but it is not the 05/50m overprint: it is instead the 0.10/50m stamp. Could this be the cover referred to in the 1953 catalogue? Although the catalogue referred to a cover bearing five copies of the 05/50m overprint, it may have been a mistake on the part of the writer who should perhaps have referred to the 0.10/50m overprint. This would seem rather likely.

Turning now to the cover illustrated at Figure 5, it is important to interpret the postage rate applied. By 13 February 1913, the date on which this cover was posted, the French Protectorate in Morocco had already been created pursuant to the Treaty of Fez of 30 March 1912. A few months later, there was to be a reorganisation of the Sherifien Post and the French postal service in Morocco. Then, following an agreement between the French government and the Sultan of Morocco, the French post offices in Morocco and the Sherifien Post were to merge on 1 October 1913 when the *Office Chérifien des Postes* (OCP) was created. It has generally been accepted in the past that the Sherifien post replicated the postage rates of the French post office ⁷. So, to understand the rate charged on the letter, and to verify whether this widely-held belief is correct, we therefore need to look again not only at the postal rates charged by the French postal service in Morocco prior to the reorganisation but also at earlier rates.

(c) Une lettre spectaculaire et inédite de la poste chérifienne :

La lettre en question concerne l'émission provisoire du 13 février 1913 réalisée à Rabat, par suite de l'épuisement des timbres de 5 m et 10 m du premier tirage des postes chérifiennes, que nous avons traitée dans notre livre au chapitre 18, pp. 302-303.

L'émission consistait à surcharger "05", en violet, 100 timbres de 50 m, à l'aide d'un tampon, et 100 timbres de 50 m "0,10" en rouge à la plume, à l'encre d'aniline. Ces deux timbres provisoires n'eurent cours qu'un seul jour, et uniquement à Rabat, du fait de la mise en service et en vente le 14 février au matin des timbres du deuxième tirage.

Nous avons signalé l'existence de quatre lettres non philatéliques portant des timbres de cette émission au moment de la publication du livre en novembre 2019. Elles portaient chacune un seul timbre avec la surcharge de 0,10/50 m. Nous avons aussi indiqué qu'aucun document, non philatélique, affranchi avec le timbre surchargé 05/50 m n'avait été encore vu. Nous avons fait état, dans la note de bas de page n° 8, pp. 302-303, d'une lettre, citée dans un catalogue du Maroc de 1953, affranchie avec cinq exemplaires du timbre surchargé 05/50 m dont on ne savait pas si elle avait survécu et dont aucune image n'avait été vue à ce jour.

La découverte récente d'une lettre, portant cinq timbres surchargés 0,10/50 m (Figure 5), nous offre l'occasion de mettre à jour ces données. Il s'agit d'une enveloppe, adressée à Paul Schiller & Co, une firme suisse établie à Tanger en 1901, par sa filiale de Rabat. L'enveloppe a été réduite, l'en-tête a été coupé.

En 1900, Paul Schiller rejoignit la société suisse, Charles et Cie, fondée à Tanger en 1884, dirigée par M. J. B. Goenninger, en tant qu'associé. Schiller en partit en 1901 pour créer sa propre entreprise, Paul Schiller & Co. Il était de nationalité suisse et bénéficiait de la protection allemande. Son entreprise prospéra et il ouvrit des succursales à Rabat, Mogador et Tétouan (1904), Casablanca, Fès et Meknès (1910), Saffi, Larache, Mazagan et Marrakech (1911) et El Ksar el Kébir, Mehedia, Taza, Salé et Azemmour (1912)⁶.

Cette lettre récemment découverte porte bien cinq exemplaires d'un des timbres provisoires ; ce n'est pas celui avec la surcharge 05/50 m mais l'autre avec 0,10/50 m. Serait-ce la lettre mentionnée dans le catalogue de 1953 ? Bien que le catalogue fasse référence à une lettre portant cinq exemplaires de la surcharge 05/50 m, il pourrait aussi s'agir d'une erreur de la part de l'auteur qui faisait peut-être référence à la surcharge 0,10/50 m, ce n'est pas impossible.

En ce qui concerne maintenant la lettre illustrée à la Figure 5, il est important d'interpréter le tarif postal appliqué. Au 13 février 1913, date où cette lettre a été postée, le protectorat français au Maroc était déjà en vigueur en vertu du traité de Fès du 30 mars 1912. Quelques mois plus tard, devait avoir lieu une réorganisation de la poste chérifienne et de la poste française au Maroc. En effet, à la suite d'un accord entre le gouvernement français et le sultan du Maroc, ces deux réseaux devaient fusionner le 1^{er} octobre 1913 lors de la création de l'*Office Chérifien des Postes* (OCP). Il a été généralement admis dans le passé que la poste chérifienne répliquait les tarifs postaux de la poste française⁷. Ainsi, pour comprendre le tarif appliqué à cette lettre, et pour vérifier si cette croyance largement répandue était correcte, nous devons donc revoir non seulement les tarifs postaux pratiqués par la poste française au Maroc avant la réorganisation mais aussi les tarifs antérieurs.



Figure 5

An internal letter to Tangier franked with five stamps of the 0.10/50m provisional overprint in red ink used in Rabat on 13 February 1913.

Lettre de Rabat à Tanger du 13 février 1913, affranchie avec cinq exemplaires du timbre-poste provisoire surchargé en rouge à la plume 0.10/50 m.

(Private collection / Collection privée)

POSTAGE RATES.

On international correspondence all the Foreign Agencies charge Postal Union rates, but in the local services the charges vary as shown below:-

	Letters	Post-cards	Newspapers	Comml.pps.	Samples.
British	10c.per ½oz	5c	5c.per 2 oz.	5c.per 2 oz. Min: 25 c.	5c. per 2 oz Min. 10 c.
French	10c.upto 15gr 20c. ,, 50 ,, 50c. ,, 250 ,, and 10c. per 50gr.beyond	5c	5c.per 50 gr	5c.per 50 gr. Min. 25c.	5c. per 50 gr Min. 10 c.
German	10c.upto 20gr. 20c. ,, 50 ,, 30c. ,, 250 ,,	5c	3c.upto 50gr. 5c. ,, 100 ,, 10c. ,, 250 ,, 25c. ,, 500 ,, 35c. ,, 1 kilo 75c. ,, 2 ,,	Same as for Newspapers. Min. 10 c.	10c.upto 250 gr 25c. ,, 350 ,,
Spanish	10c.per 30gr	10c.	¼c.per 35 gr	¼c.per 10gr.	5c.per 20 gr

It will be seen that the difference between British, French and German rates is not considerable except in the case of heavy articles. The rates charged by the Spanish Post Office are I believe those levied in Spain on internal correspondence.

Figure 6

Comparative internal postal rates in Morocco in 1903 as set out in the report of Arthur L. Wilson.

Comparaison des tarifs postaux internes au Maroc en 1903 dans le rapport d'Arthur L. Wilson.

Credit: Gibraltar National Archives.

Our starting point is one of the documents that we consulted when we wrote our monograph: the 1903 report of Arthur L. Wilson who was sent to Morocco by the GPO in London when tentative steps were being taken to consider whether the British post office should assume control for the British postal agencies in Morocco and relieve Gibraltar of this responsibility. An extract from this report is at Figure 6.

Wilson emphasised the difference in the internal rates charged by the British postal service in Morocco and those that applied in the French and German post offices particularly for letters above the first weight step. The principal issue that he was concerned with was that the British postal rates were not competitive.

The extract at Figure 6 clearly set out the existence of a reduced rate that applied in the French post offices in Morocco for letters weighing more than the basic ½oz/15g weight step. For a letter weighing between 51g and 250g the rate in 1903 was 50c⁸. The principle, therefore, of a reduced rate for heavier letters is clearly established. By extension, the principle of a reduced rate applied also to letters weighing more than the first weight step sent by the Sherifien post.

The importance of the table in Wilson's report of 1903, for the purposes of our study, is that it sets out the rates for the French post offices. No official document of the French post office in Morocco setting out the postal rates at that time appears to have survived. The rates set out by Wilson for letters handled by the French post offices in Morocco weighing more than the basic 15g are particularly important when considering heavier letters.

Then there is the issue of the relationship between the scale of charges of the French postal service in Morocco for internal letters when compared with the metropolitan French rates for such mail. There is a widely-held belief that the rates were identical. However, a newly-discovered document (Figure 7) shows that this was not indeed the case as from May 1908. The internal French rates that applied in Morocco were different, in order to take account of competition from the other foreign posts that operated in Morocco, namely the British, Spanish and – above all – the German post, which was its main competitor.

The Notice at Figure 7 sets out the new 1908 rates of the French postal service in Morocco, which would have been displayed at all the French post offices. It was signed by the Head Postmaster, J. Vilarem. It took him several years of pleading with the Minister, between 1903 and 1907, to achieve the rates that he believed were necessary in order for the French post office to compete successfully against the German postal rates and ensure it continued to be the market leader in Morocco. They were set out in a decree of 26 March 1908 which took effect on 1 May 1908. 25c was then payable on internal letters weighing more than 20g and up to a maximum of 250g. This compares with the previous rate of 20c for a letter weighing from 16g to 50g, and 50c for a letter weighing from 51g to 250g, as set out in the Wilson report at Figure 6.

Research recently carried out in the French diplomatic archives at Nantes and La Courneuve sheds new light on the supposed maximum weight of 250g for an internal letter as from May 1908. Correspondence exchanged between Vilarem and those in charge of the French Post Offices in Morocco states clearly that in the case of a letter weighing over 250g and up to 1 kg it was permissible to accept the letter and charge an additional 25c. This was necessary in order to successfully compete with the German Post Offices.

Armed with this information on postal rates, it is now possible to turn to the letter at Figure 5 and consider and understand how the postage was calculated. It is franked 50m (5 x 10m). This was the equivalent of 50 French centimes.

Notre point de départ a été l'un des documents que nous avons consultés lors de la rédaction de notre monographie : le rapport d'audit de 1903 d'Arthur L. Wilson, envoyé au Maroc par le GPO de Londres, faisant un point de situation qui aiderait à décider si la poste anglaise devait assumer le contrôle des agences postales britanniques au Maroc et décharger, ainsi, Gibraltar de cette responsabilité. Un extrait de ce rapport se trouve à la Figure 6.

Wilson souligna la différence entre les tarifs pratiqués par la poste britannique au Maroc et ceux des bureaux des postes française et allemande, pour le service intérieur, en particulier pour les lettres au-dessus du premier échelon de poids. Il mit l'accent principalement sur l'absence de compétitivité des tarifs postaux britanniques.

L'extrait de la Figure 6 montre clairement l'existence d'un tarif réduit appliqué par les bureaux de poste français au Maroc pour les lettres d'un poids supérieur à l'échelon de base ($\frac{1}{2}$ once ou 15 g). Pour une lettre pesant entre 51 et 250 g, le tarif en 1903 était de 50 c⁸. Le principe d'un tarif réduit pour les lettres lourdes est donc bien établi. Par extension, le principe d'un tarif réduit s'appliquait également aux lettres lourdes envoyées par la poste chérifienne.

Le tableau du rapport Wilson de 1903 est important pour les besoins de notre étude pour son relevé précis des tarifs des bureaux de poste français. Aucun document officiel de la poste française au Maroc fixant les tarifs de l'époque ne semble avoir survécu. Les tarifs cités par Wilson sont donc particulièrement intéressants lorsque l'on considère les lettres lourdes pesant plus que les 15 g du premier échelon de poids.

Se pose ensuite la question du lien entre le barème des tarifs de la poste française au Maroc pour les courriers intérieurs et celui des tarifs français métropolitains. Il existe aussi une croyance largement répandue, à savoir que les taux étaient identiques. Cependant, un document nouvellement découvert (Figure 7) montre que ce n'était effectivement plus le cas à partir de mai 1908. Les tarifs appliqués, internes au Maroc, étaient différents afin de tenir compte de la concurrence des autres postes étrangères qui opéraient au Maroc, à savoir la poste britannique, espagnole et – surtout – allemande, qui était son principal concurrent.

La Figure 7 présente l'affiche des nouveaux tarifs des postes françaises du Maroc en 1908, fixés par un décret du 26 mars 1908 entrés en vigueur le 1^{er} mai 1908, mise à disposition du public dans toutes les agences. Elle est signée par J. Vilarem, receveur principal qui n'eut de cesse d'intervenir auprès de son ministre de tutelle, entre 1903 et 1907, jusqu'à obtenir l'adaptation des tarifs internes pour contrer les offensives tarifaires de la poste allemande et s'assurer que la poste française du Maroc reste le leader du marché. Le tarif pour les lettres intérieures pesant plus de 20 g et jusqu'à un maximum de 250 g était de 25 c à comparer au tarif précédent de 20 c pour une lettre pesant de 16 à 50 g, et de 50 c pour une lettre pesant de 51 à 250 g, comme indiqué dans le rapport Wilson à la Figure 6.

Des recherches récemment menées aux archives diplomatiques françaises de Nantes et de La Courneuve apportent un éclairage nouveau sur le poids maximum de 250 g pour une lettre interne à partir de mai 1908. Une correspondance échangée entre Vilarem et les responsables des agences des postes françaises au Maroc précise clairement que dans le cas d'une lettre pesant plus de 250 g et jusqu'à 1 kg, il était permis d'accepter la lettre et de facturer un supplément de 25 c, dans le but de concurrencer avec succès la poste allemande.

Munis de cette information sur les tarifs postaux, il est maintenant possible de revenir à la lettre illustrée Figure 5, affranchie à 50 m (5 x 10 m) l'équivalent de 50 c français, pour essayer de comprendre et d'expliquer le tarif appliqué.

Postes Françaises du Maroc

Décret du 26 Mars 1908, applicable à partir du 1^{er} Mai 1908

I. SERVICE INTÉRIEUR

Taxes d'affranchissement applicables aux correspondances déposées dans les bureaux français du MAROC et distribuables au MAROC

<p>Lettres</p> <ul style="list-style-type: none"> Jusqu'à 20 grammes..... 10 Centimos au-dessus de 20 grammes jusqu'à 250 grammes (poids maximum)..... 25 » <p>Cartes postales</p> <ul style="list-style-type: none"> simples05 » avec réponse payée.....10 » <p>Imprimés</p> <ul style="list-style-type: none"> Jusqu'à 50 grammes 03 » au-dessus de 50 grammes jusqu'à 100 grammes..... 05 » au-dessus de 100 grammes jusqu'à 250 grammes..... 10 » au-dessus de 250 grammes jusqu'à 500 grammes..... 25 » au-dessus de 500 grammes jusqu'à 1 kilog..... 35 » au-dessus de 1 kilo à 2 kilos (poids maximum)..... 75 » 	<p>Échantillons</p> <ul style="list-style-type: none"> Jusqu'à 250 grammes..... 10 centimos au-dessus de 250 grammes, jusqu'à 350 grammes (poids maximum) 25 » <p>Papiers d'affaires (ou envois groupés)</p> <ul style="list-style-type: none"> Jusqu'à 250 grammes..... 10 » de 250 grammes jusqu'à 500 grammes..... 25 » de 500 grammes jusqu'à 1 kilog..... 35 » de 1 kilog jusqu'à 2 kilos (poids maximum)..... 75 » <p>Droit fixe de recommandation</p> <ul style="list-style-type: none"> Lettres et cartes postales.. 25 » autres objets 10 »
--	---

II. TARIF INTÉRIEUR FRANÇAIS

Exécution du Décret du 13 Avril 1910 (1^{er} Mai 1910)

Taxes d'affranchissement applicables aux correspondances déposées dans les bureaux français du MAROC et à destination de la FRANCE, l'ALGÉRIE, la TUNISIE, la CORSE, la RÉPUBLIQUE ou VAL d'ANDORE et TRIPOLI de BARBARIE (bureaux français)

<p>Lettres</p> <ul style="list-style-type: none"> jusqu'à 20 grammes.....Fr.0,10 de 20 à 50..... 0,15 de 50 à 100..... 0,20 <p>poids maximum 1 kilo</p> <p>Au-dessus de 100 grammes 5 centimos par 50 grammes.</p> <p>Cartes postales simples..... 10 centimos</p> <p>Cartes postales avec Réponse payée20 »</p> <p>Papiers d'affaires, jusqu'à 20 grammes 05 centimos } et au-dessus le tarif des lettres</p> <p>Échantillons, jusqu'à 500 grammes, 05 centimos par 50 grammes,</p> <p>JOURNAUX et ECRITS PÉRIODIQUES } 02 centimos jusqu'à 50 grammes, au delà de 50 grammes, 01 centimo par (pour chaque exemplaire) 25 grammes ou fraction de 25 grammes.</p> <p>Droit fixe de recommandation</p> <ul style="list-style-type: none"> Pour lettres ordinaires et cartes postales.....25 centimos Pour journaux, imprimés, papiers d'affaires et échantillons..... 10 » 	<p>IMPRIMÉS ORDINAIRES (sous bande) (poids maximum 3 kilos.)</p> <ul style="list-style-type: none"> 02 centimos de 0 à 15 grammes, 03 centimos de 15 à 50 grammes, 05 centimos de 50 à 100 grammes, au-dessus de 100 grammes, 05 centimos par 100 grammes ou fraction de 100 grammes, <p>(sous enveloppe ouverte) } 05 centimos par 100 grammes</p>
--	--

III. POUR LES COLONIES FRANÇAISES

Lettres, journaux et publications périodiques, échantillons, papiers d'affaires et droit de recommandation des "Prix réduits" Tarif intérieur français Tableau II.

Exception

- Les imprimés ordinaires 0,05 c. par 50 grammes. — Poids maximum.....3 kilos
- Lettres et boîtes V.D. — soumises au tarif international.

IV. TARIF INTERNATIONAL

<p>LETTRES</p> <ul style="list-style-type: none"> Jusqu'à 20 grammes.....0,25 centimos. de 20 grammes à 40 grammes...0,40 » de 40 » à 60 » ..0,55 » de 60 » à 80 » ..0,70 » et ainsi de suite 0,15 c. par 20 grammes. <p>(pas de poids maximum)</p> <p>Cartes postales simples.....10 centimos</p> <p>Cartes postales avec Réponse payée..... 20 »</p> <p>Papiers d'affaires } 25 centimos jusqu'à 250 grammes. Au-delà, 05 centimos par 50 grammes ou fraction de 50 grammes.</p> <p>(poids maximum 3 kilos.)</p>	<p>Échantillon</p> <ul style="list-style-type: none"> 10 centimos jusqu'à 100 grammes. Au-delà, 05 centimos par 50 grammes ou fraction de 50 grammes. <p>(poids maximum (3,50 grammes))</p> <p>Journaux et imprimés } 05 centimos par 50 grammes ou fraction de 50 grammes. (de toute nature) (poids maximum 2 kilos.)</p> <p>Droit fixe de recommandation.....25 centimos</p>
---	---

Le receveur principal.

J. VILAREM.

Lettres	Jusqu'à 20 grammes.....	10 Centimos	
	au-dessus de 20 grammes jusqu'à 250 grammes (poids maximum).....	25	
Cartes postales	simples	05	
	avec réponse payée	10	
Imprimés	Jusqu'à 50 grammes	03	
	au-dessus de 50 grammes jusqu'à 100 grammes.....	05	
	au-dessus de 100 grammes jusqu'à 250 grammes.....	10	
	au-dessus de 250 grammes jusqu'à 500 grammes.....	25	
	au-dessus de 500 grammes jusqu'à 1 kilog.....	35	
	au-dessus de 1 kilo à 2 kilos (poids maximum).....	75	
	Échantillons		
	Jusqu'à 250 grammes.....	10 centimos	
au-dessus de 250 grammes, jusqu'à 350 grammes (poids maximum)	25		
Papiers d'affaires (ou envois groupés)	Jusqu'à 250 grammes.....	10	
	de 250 grammes jusqu'à 500 grammes.....	25	
	de 500 grammes jusqu'à 1 kilog.....	35	
	de 1 kilog jusqu'à 2 kilogs (poids maximnm).....	75	
	Droit fixe de recommandation	Lettres et cartes postales..	25
	autres objets	10	

Figure 7

The 1908 Notice (left page) setting out the postage rates charged by the French Post Offices in Morocco and (above) two details from the Notice in respect of the Internal Rates (Service Intérieur).

L'affiche des tarifs postaux appliqués par les agences du service postal français au Maroc en 1908 (page de gauche) et ci-dessus deux agrandissements de l'affiche relatifs au service intérieur.

Crédit: Archives diplomatiques françaises de Nantes.

The rate could have been arrived at in one of two ways. The 1903 Wilson report (Figure 6) sets out the rate that applied in the French post offices in Morocco until May 1908. 50m/50c was the rate for a third-weight-step letter weighing between 51g and 250g. In the alternative, 50m/50c was the new French rate for a third-weight-step internal letter weighing above 250g and up to 1kg that Vilarem applied as from 1 May 1908.

The letter at Figure 5 is a commercial letter and the size of the envelope is relatively large (17.8cm x 12.8cm) even without the printed letter-head. It is highly unlikely that it would have been overfranked. The view that therefore needs to be taken is whether the item originally weighed between 51g and 250g (the rate set out by Wilson) or between 250g and 1kg (the new French rate of May 1908). Everything points to the letter weighing a little over 51g. If so, this would indicate that the changes in French rates introduced at Vilarem's insistence in 1908 were not adopted by the Sherifien post office. They preferred to continue to apply the old French rates, as set out in the Wilson report. Indeed, the question of competing with the German post offices in Morocco was not as big an issue for the Sherifien post as it was for the French post office.

The importance of the letter at Figure 5 cannot be overemphasised. It bears five out of the 100 provisional stamps that were issued and used on just one day, including a spectacular and unique block of four. Hitherto, the only multiples known of this provisional issue were an unused pair of each of the two overprints. Equally significant is that the letter shows commercial usage of this stamp.

Additionally, this envelope allows us to demonstrate the existence of an internal postal rate in Morocco that was lower than the rate that applied in metropolitan France. It strongly suggests that the Sherifien post office chose not to introduce the new French rates that came into force on 1 May 1908. The belief that the Sherifien postage rates followed the French rates now needs to be nuanced: this was probably the case only up to 1 May 1908.

This newly-reappeared cover is a major Morocco postal history rarity and the most spectacular cover of the Sherifien Post in Morocco to date. Its unexpected appearance suggests that there may be other covers of considerable interest, which have not as yet been reported, waiting to be found. It enhances the postal history of this period when the post offices of the imperial powers in Morocco jostled for market share while paying lip service to the Sultan.

Le tarif aurait pu être obtenu de deux manières. Le rapport Wilson de 1903 (Figure 6) indique le tarif qui s'appliquait dans les bureaux de poste français au Maroc jusqu'en mai 1908 : 50 m/50 c pour une lettre du troisième échelon de poids pesant entre 51 et 250 g. À titre subsidiaire, le nouveau tarif français à partir du 1^{er} mai 1908, signé par Vilarem, était aussi de 50 m/50c pour une lettre interne du troisième échelon pesant plus de 250 g et jusqu'à 1 kg.

La lettre à la Figure 5 est une lettre commerciale et la taille de l'enveloppe est relativement grande (17,8 cm x 12,8 cm) malgré l'en-tête coupé. Il est hautement improbable qu'elle ait été sur affranchie. Il faut donc se poser la question de savoir si elle pesait à l'origine entre 51 et 250 g (taux reporté par Wilson) ou entre 250 g et 1 kg (nouveau tarif français de mai 1908). Tout indique une lettre pesant un peu plus de 51g. Si tel était le cas, cela indiquerait que les modifications des tarifs français, introduites sur l'insistance de Vilarem en 1908, n'ont pas été adoptées par le bureau de poste chérifien qui a préféré continuer à appliquer les anciens tarifs français, ceux indiqués dans le rapport Wilson. En effet, la question de faire face à la concurrence de la poste allemande au Maroc n'avait pas la même acuité pour la poste chérifienne que pour la poste française.

L'importance de la lettre à la Figure 5 est incontestable. Elle porte 5 des 100 timbres provisoires émis et utilisés en une seule journée, dont un bloc de quatre spectaculaire et unique. Jusqu'à présent, les seuls multiples vus de cette émission provisoire étaient une paire neuve de chacune des deux valeurs surchargées. Le fait que ces timbres aient été utilisés sur une lettre commerciale est tout aussi significatif.

De plus, cette lettre nous permet également de mettre en lumière l'existence d'un tarif interne propre au Maroc, plus avantageux que celui pratiqué en Métropole. Elle donne à penser fortement que le bureau de poste chérifien fit le choix de ne pas introduire les nouveaux tarifs français entrés en vigueur le 1^{er} mai 1908. La croyance que les tarifs postaux chérifiens répliquaient les tarifs français doit maintenant être également nuancée : ce n'était probablement le cas que jusqu'au 1^{er} mai 1908.

Cette nouvelle découverte, d'une rareté insigne, est la lettre la plus spectaculaire de la poste chérifienne du Maroc connue, à ce jour, et une pièce majeure de l'histoire postale du Maroc. Elle donne l'espoir que d'autres lettres d'un intérêt considérable, non encore référencées, restent à découvrir. Elle met en valeur l'histoire postale de cette période où les bureaux de poste des puissances impériales au Maroc se battaient pour des parts de marché à l'ombre du Sultan.

NOTES

¹ Richard J.M. Garcia MBE, FRPSL and Maurice Hadida FRPSL, *Morocco: The history of the Local and Sherifien Posts 1891 – 1913*, Maroc : *Histoire des postes locales et chérifiennes 1891 – 1913*, RPSL 2019.

² See the entry on James Edward Budgett Meakin by S.E.Fryer in the 1912 supplement to the Dictionary of National Biography.

³ The photograph of Budgett Meakin is at p. 239 of *Memorias de Un Viejo Tangerino (Memoirs of an old Tangier resident)* by Isaac Laredo, the doyen of Tangier's journalists, Madrid, C. Bermejo, Impresor, 1935.

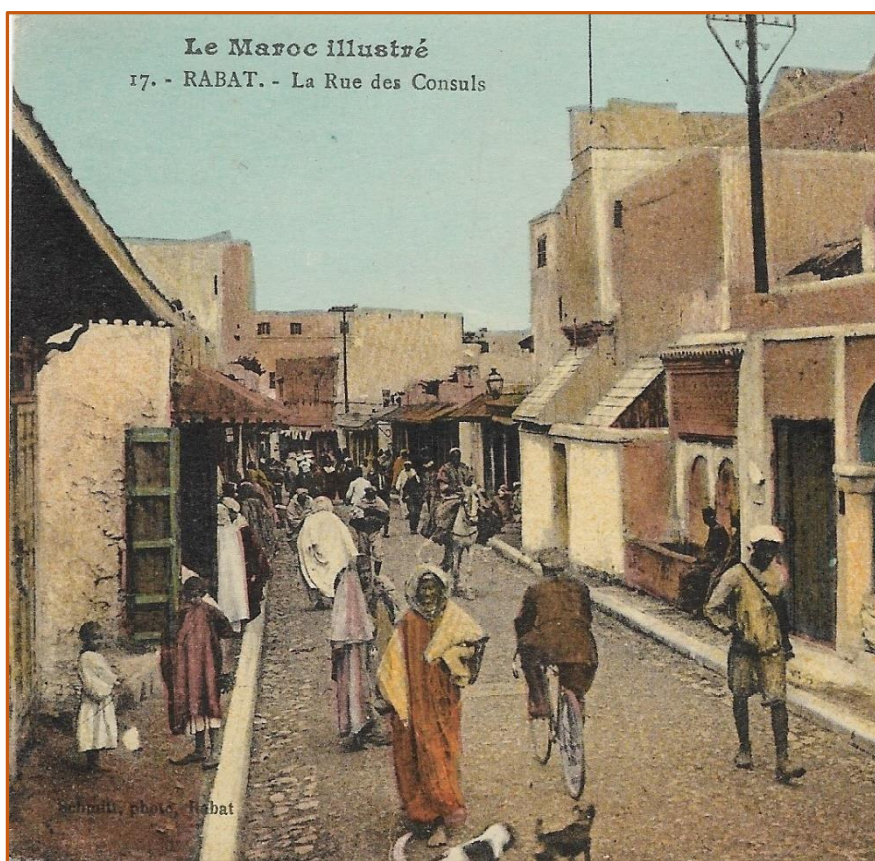
⁴ Richard J.M. Garcia MBE, FRPSL and Maurice Hadida FRPSL op. cit, pp. 182-183.

⁵ Ibid, pp. 92-93.

⁶ Pierre Guillen, *L'Allemagne et le Maroc de 1870 à 1905*, PUF, Paris, 1967, pp. 406-407.

⁷ Georges Brunel, *Les Postes au Maroc, Historique depuis la création des premiers services jusqu'à 1912*, Éditions des Publications Modernes, Paris, 1913, p. 20.

⁸ Richard J.M. Garcia MBE, FRPSL and Maurice Hadida FRPSL op. cit, pp. 230-231.



Rabat, street scene showing the Rue des Consuls on a contemporary postcard.

Rabat, scène de rue montrant la rue des Consuls sur une carte postale d'époque.

NOTES

¹ Richard J.M. Garcia MBE, FRPSL et Maurice Hadida FRPSL, *Morocco: The history of the Local and Sherifien Posts 1891 – 1913*, Maroc : *Histoire des postes locales et chérifiennes 1891 – 1913*, RPSL 2019.

² Voir la rubrique sur James Edward Budgett Meakin par S.E.Fryer dans le supplément de 1912 au *Dictionary of National Biography*.

³ La photo de Budgett Meakin se trouve page 239 dans le livre écrit par Isaac Laredo, doyen des journalistes de Tanger, en 1935, *Memorias de Un Viejo Tangerino*, (*Mémoires d'un vieux Tangérois*), Madrid, C. Bermejo, imprimeur.

⁴ Richard J.M. Garcia MBE, FRPSL et Maurice Hadida FRPSL op. cit, pp. 182-183.

⁵ Ibid, pp. 92-93.

⁶ Pierre Guillen, *L'Allemagne et le Maroc de 1870 à 1905*, PUF, Paris, 1967, pp. 406-407.

⁷ Georges Brunel, *Les Postes au Maroc, Historique depuis la création des premiers services jusqu'à 1912*, Éditions des Publications Modernes, Paris, 1913, p. 20.

⁸ Richard J.M. Garcia MBE, FRPSL et Maurice Hadida FRPSL op. cit, pp. 230-231.



Postman at Rabat, depicted on a contemporary postcard.

Facteur de Rabat, photographié sur une carte postale d'époque.

